

PUBLIÉ LE

13 MARS 2026



TRANSMIS Le

11 MARS 2026

à M. LE SOUS PRÉFET

AR – Direction Réglementation et Prévention
EO/ML

N°

/2026 R.A.

ACCORD POSE ENSEIGNE
AVEC PRESCRIPTIONS
GALERIE D'EON

000384

2026-153

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-18 et L.581-22, les articles R.581-9 à R.581-13, R.581-16, et R.581-58 à R.581-65,

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le numéro AP01310326E0019, concernant la pose d'enseignes « GALERIE D'EON » sur un immeuble sis 21 Rue Lafayette à Salon de Provence par la société IMEDIACOM représentée monsieur DIJAUX Stéphane,

VU l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions en date du 04 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la pose d'enseignes telles que définies dans la demande n° AP01310326E0019,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet se situe en agglomération,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet se situe dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité des monuments historiques suivants: Porte du Bourg Neuf,

CONSIDÉRANT que le projet en l'état est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce monument historique, mais qu'il peut y être remédié,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'autorisation de pose d'enseignes sus mentionnée est **acceptée et assortie des prescriptions suivantes** :

« Pour une meilleure insertion du projet dans son environnement, le fond de l'enseigne sera ton blanc cassé à l'exclusion du blanc pur. »

ARTICLE 2 – En application de l'article R422-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le

09 MAR. 2026

Eric ORSAY
Élu délégué au Commerce,
Artisanat et la Réglementation
Relative aux Commerces

